

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 06-avr.-2017

Date de révision 09-juil.-2018

Version 2

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Code du produit** H044  
*Nom du produit* SolaStay® S1

**Nom chimique** 2-Propenoic acid, 2-cyano-3-(4-methoxyphenyl)-3-phenyl-, 2-ethylhexyl ester

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**  
The HallStar Company  
120 S. Riverside Plaza, Suite 1620  
Chicago, IL 60606 USA  
PH: 877-427-4255

Pour plus d'informations, contacter

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

Europe	+1 (703) 527 3887
--------	-------------------

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

This substance is classified as not hazardous according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Identificateur de produit**

This substance is classified as not hazardous according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	N° d'enregistrement REACH

				<b>[CLP]</b>	
Ethylhexyl Methoxycrylene	-	947753-66-4	100	Aucune donnée disponible	01-2119422383-47-00 00

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**  
Agent chimique sec, CO2 ou jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Pour les secouristes**  
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Steps to be Taken in Case Material is Released or Spilled: Dike and contain the spill with inert material (ie: sand, earth, sawdust) and transfer liquid and solid diking material to separate containers for recovery or disposal. Wash floor area with hotwater solution. Remove contaminated clothing and wash before reuse. Wash affected skin areas with soap and water. Keep spills out of all sewers and bodies of water.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

##### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### **Conditions de conservation**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

##### **Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

##### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

##### **Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection adaptés.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

### **Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide	<b>Odeur</b>	mild characteristic odor
<b>Aspect</b>	light amber	<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	light amber		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>	
pH		Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	646-694 K	Aucune information disponible	
Point d'éclair	251 °C	Aucune information disponible	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible	
Limite supérieure d'inflammabilité:		Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible	
Pression de vapeur	2.5 x 10 <sup>-8</sup> Pa	Aucune information disponible	
Densité de vapeur		Aucune information disponible	
Densité relative	1.08 @ 20.0 ± 0.5 °C	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité		Aucune information disponible	
Solubilité(s)		Aucune information disponible	
Coefficient de partage		Aucune information disponible	
<b>9.2. Autres informations</b>		<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Aucune information disponible	<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible
<b>Volatilité</b>	Aucune information disponible		

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques   Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques   Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	LD50 (rat): >2000 mg/kg. The test material did not induce a response indicative of a phototoxic reaction in humans.
<b>Ingestion</b>	LD50 (rat) was estimated to be greater than 2000 mg/kg bodyweight (Globally Harmonised Classification System - Unclassified).

**Toxicité aiguë inconnue**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	The test material did not indicate a potential for dermal irritation or allergic contact sensitization under the conditions of the test.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	The test material produced a maximum group mean score of 11.0 and was classified as a minimal irritant (Class 3 on a 1 to 8 scale) to the rabbit eye according to the Kay and Calandra classification system.
<b>Sensibilisation</b>	The test material was considered to be a non-sensitizer under the conditions of the test.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	The test material was non-mutagenic under the conditions of the test.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	No treatment-related effects were detected on mating performance or fertility in parental animals and no significant effects were detected in the F1 offspring. NOEL: 1000 mg/kg/day.
<b>STOT - exposition répétée</b>	The oral administration of undecenyl methoxycrylene to rats by gavage at a maximum dose level of 1000 mg/kg/day did not result in any toxicologically significant effects of treatment. The minor effects detected in this study were not considered to represent an adverse effect of treatment. NOAEL: 1000 mg/kg/day for systemic toxicity.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

<b>Écotoxicité</b>	Not readily biodegradable; Algal Growth Inhibition Test ( <i>Desmodesmus subspicatus</i> ) EC50 $\geq$ 0.013 mg/l, NOEC = 0.013 mg/l. Acute Toxicity ( <i>Daphnia magna</i> ) 21 day EC50 $\geq$ 0.016 mg/l, NOEC = 0.0048 mg/l, LOEC = 0.016 mg/l
--------------------	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

PHOTOTRANSFORMATION IN AIREPIWIN AOP Program indicates that the test substance will undergo hydroxyl radical induced photodegradation in the atmosphere with a half-life estimated at 0.268 days or 3.212 hours. BIODEGRADATION IN WATER: The test material attained 4% degradation after 28 days and therefore cannot be considered to be readily biodegradable under the conditions of the OECD Guideline No. 301B.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

**Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG**

<b>14.1 UN/ID No.</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 UN/ID No.</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**ADR**

<b>14.1 UN/ID No.</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**IATA**

<b>14.1 UN/ID No.</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	-
IECSC	Est conforme
KECL	-
PICCS	-
AICS (Australie)	Est conforme

#### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date d'émission** 06-avr.-2017

**Date de révision** 09-juil.-2018

**Remarque sur la révision** Sans objet.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**